



Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

06 FEV. 2026



ID : 033-213302078-20260203-DELIB202606-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026.06 AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (APCP)

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	27 JANVIER 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	03 FEVRIER 2026
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	M Clement MEZERGUE Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		Mme Chantal CARO
PRUVOST Gilles, CM		X		M. Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		M. Joel MASSY
LARGOUET Karyn, CM		X		Mme Caroline GLIZE
GANNE Arnaud, CM			X	
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2026.06

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) CLÔTURE APC/CP N°48 – AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la délibération n°2023.59 du 16 novembre 2023, portant mise en place d'un règlement budgétaire et financier à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2025.07 du 06 février 2025, portant sur l'ouverture des crédits de paiement des autorisations de programme n°48 – Aménagement des abords de la Médiathèque et n°50 – Ville Sportive,

Vu la délibération n°2025.55 du 11 décembre 2025, portant autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 et plus particulièrement l'ouverture dans la limite du tiers des crédits de paiement des opérations n°48 – Aménagement des abords de la Médiathèque et n°50 – Ville Sportive,

Vu la prise en charge des mandats 1888 et 1889 par le comptable public, le 15 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 27 janvier 2026,

Considérant que l'autorisation de programme n°48 – Aménagement des Abords de la Médiathèque, ouverte pour un montant de 300 000,00€, est à ce jour finalisée.

Pour rappel, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

La clôture d'une autorisation de programme vient reprendre l'ensemble des réalisations pour en déterminer le montant global définitif. L'autorisation de programme n°48 – Aménagement des Abords de la Médiathèque, ouverte pour un montant de 300 000,00€, a été réalisée dans son ensemble pour un montant total de 289 472,75€.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Yannick CLAVIER, Conseiller Municipal délégué et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **D'APPROUVER**, la clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°48 – Aménagements des abords de la Médiathèque comme suivant :

AUTORISATION DE PROGRAMME EN EUROS (TTC)		CREDIT DES DE PAIEMENT EN EUROS (TTC)				
Opération n°48– Aménagement des Abords de la Médiathèque	289 472,75€	2022	2023	2024	2025	2026
		19 914,00€	237 614,89€	19 690,81€	12 253,05€	00,00€
Recettes		Autofinancement	Autofinancement	Autofinancement Subvention Emprunt	Autofinancement Subvention	

Publiée le
Le Secrétaire de séance

MS

Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 03 février 2026
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.